



**DEMANDE DE DEROGATION
ENFANT NON DOMICILIE A AIX**

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

ECOLE SOUHAITEE : **CLASSE :**

ECOLE FREQUENTEE EN 2022/2023 :

ENFANT

Sexe : Masculin Féminin

NOM : Prénoms :

Né(e) le : Lieu de Naissance :
(Commune et département)

Adresse :

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM
PRENOM
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
DOMICILE	Adresse : Code Postal : Ville :	Adresse : Code Postal : Ville :
TELEPHONE	Domicile : Portable : Travail :	Domicile : Portable : Travail :
MAIL

FRATRIE (résidant à la même adresse)

Enfant(s) déjà scolarisé(s)	Enfant(s) non encore scolarisé(s)
Nom/Prénom	Nom/Prénom
Date de naissance :	Date de naissance :
Ecole/classe fréquentée :	
Nom/Prénom	Nom/Prénom
Date de naissance :	Date de naissance :
Ecole/classe fréquentée :	

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, «chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

A le/...../..... Signature des Responsables légaux :

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Motifs de dérogation prévus par l'article 212.8 du code de l'Education		Justificatifs à fournir
Cocher :		Cocher :
<input type="checkbox"/>	Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement les services suivants : <input type="checkbox"/> Restauration scolaire <input type="checkbox"/> Accueil périscolaire (matin/soir) <input type="checkbox"/> Assistantes maternelles agréés Attention : l'activité professionnelle des parents doit être exercée dans la commune de résidence ou d'accueil	<input type="checkbox"/> Justificatif de la commune de Résidence attestant qu'elle n'organise pas de service périscolaire ou de service d'assistantes maternelles agréés + <input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Regroupement de fratrie : (frères et sœurs déjà scolarisés dans une école publique maternelle ou élémentaire d'Aix)	Pas de justificatif à fournir
<input type="checkbox"/>	Raisons médicales : L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune d'accueil	<input type="checkbox"/> joindre un certificat médical + <input type="checkbox"/> courrier motivant la demande de dérogation pour raisons médicales
Autres motifs non prévus par l'article 212.8 du code de l'Education mais qui seront examinés		Justificatifs à fournir
<input type="checkbox"/>	Autres situations : ♦ Continuité pédagogique : l'enfant a été scolarisé l'année précédente dans l'école maternelle rattachée à l'école élémentaire souhaité ♦ Horaires de travail atypiques ♦ Regroupement de fratrie entre crèche/école collège/école-lycée/école ♦ mode de garde (l'école concernée par la dérogation est celle qui relève du périmètre d'habitation de la personne qui garde l'enfant) ♦ autre situation particulière motivant une demande de dérogation	<input type="checkbox"/> Courrier décrivant la situation qui motive une demande de dérogation + <input type="checkbox"/> Suivant les cas : ♦ Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant ♦ <u>Attestation crèche ou scolaire fratrie</u> ♦ <u>Attestation mode de garde</u> : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne ayant la garde + Attestation sur l'honneur + Pièce d'identité (CNI, passeport) de la personne ayant la garde de l'enfant ♦ Autre justificatif permettant d'étudier la demande de dérogation
Avis du Maire de la Commune de résidence Important : cet avis doit être renseigné avant l'envoi du dossier à la Ville d'Aix		
<input type="checkbox"/> AUTORISE		<input type="checkbox"/> N'AUTORISE PAS
le/...../ 2023		Signature et Cachet de la Mairie
Décision de la Commission de Dérogation Ville d'Aix en Provence		
<input type="checkbox"/> AUTORISE		<input type="checkbox"/> N'AUTORISE PAS
le/...../ 2023		

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEROGATION HORS COMMUNE

1/ Document d'identité d'un représentant légal de l'enfant (Carte Nationale d'Identité, Passeport)

2/ Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois

En cas de divorce/séparation des parents

- **Autorisation écrite de l'autre parent avec photocopie de sa Carte Nationale d'Identité afin de préciser qu'il donne son accord pour cette demande de dérogation**
- **Jugement de divorce/décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement: 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)**

3/ Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement :

- **Facture de moins de 3 mois** : gaz, électricité, téléphone fixe ou abonnement internet
- **Justificatif du Trésor Public**: dernier avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle
- **Autres pièces justificatives**: quittance de loyer (tamponnée et signée), ou un bail officiel ou une attestation d'assurance de la résidence principale.

Si hébergement chez une tierce personne (1 photocopie de chaque pièce suivante) :

- **Attestation d'hébergement** –merci d'utiliser l'attestation fournie par la Ville
- **Pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (voir liste ci-dessus)
- **Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant** (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

4/ Vaccinations obligatoires : copies pages du carnet de santé avec nom et prénom de l'enfant où figurent les vaccinations ou certificat du médecin

5/ Tout justificatif du motif de la demande de dérogation nécessaire pour l'instruction de votre dossier (voir liste justificatifs à fournir en fonction du motif de dérogation)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Toute demande de dérogation obtenue pour la maternelle devra être renouvelée lors du passage en CP à l'école élémentaire.

Les demandes sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels des écoles sous réserve des places disponibles dans l'école demandée après admission des enfants du secteur

Les dossiers de demande de dérogation sont étudiés en commission de dérogation, une réponse écrite vous sera formulée APRES le passage de votre dossier en commission.

Tout dossier déposé hors délai de la période d'inscriptions scolaires ne pourra pas être traité

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

SERVICE VIE SCOLAIRE
19, rue Lisse Saint Louis
13100 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 91 90 41

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction susnommée.

Conformément à l'article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »